FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 9 Juillet 1920

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Trois Discours Importants

Ce sont ceux :

du Ministre des Régions Libérées

:: de M. Loucheur et de Basly ::

Le ministre des Régions Libérées a exposé, hier, l'occasion de la discussion du budget de son administration, pour définir dans son exposé plein de précision, la politique qu'il entend suivre en matière de reconstitution.

Il a livré sa formule dans une phrase de son discours, quand il a dit : « Notre principe directeur, c'est que l'Etat, de moins en moins, agisse directement et de plus en plus, laisse libre cours à l'initiative privée ».

On saura gré à M. Ogier d'avoir entendu les vœux de nos populations. Nos régions ont souffert de la férule de l'administration depuis la libération de la férule allemande; elles apprendront avec joie que leurs ministres veulent à nouveau les libérer...

M. Ogier a compris que les abus du fonctionnarisme étaient plus durement ressentis par nos concitoyens et qu'il fallait épurer le corps des agents de la reconstitution.

A côté d'hommes zélés et compétents, des brebis galeuses permettaient, par leurs agissements, de jeter le discrédit sur l'administration des régions libérées. Aussi, les applaudissements de la Chambre n'ont point été ménagés au ministre lorsqu'il a annoncé qu'il n'avait pas hésité à frapper les négligents et les coupables; que 989 peines disciplinaires avaient été prononcées depuis le mois de janvier et dans certains cas, suivies de peines judiciaires.

Les paroles de M. Ogier ont été exemptes de promesses vaines. Il ne faut promettre que ce que l'on peut tenir, a-t-il dit fort sagement.

La Chambre a apprécié ses efforts et a sanctionné de son approbation ses déclarations de politique pratique et réalisatrice.

Comme c'était la journée des « as », M. Loucheur a pris la parole. Son intervention fut une des plus importantes de tout le débat; il a naturellement développé le point de vue financier qui domine toute la question de la reconstitution. Avec son autorité en la matière, il a tracé le rôle essentiel que peut jouer le compte spécial des Régions Libérées. Alimenté d'abord par les emprunts du Crédit National, il doit l'être aussi en livres et en dollars, à l'aide d'emprunts placés à l'étranger.

M. Loucheur a demandé au gouvernement de le réaliser au plus tôt; la noblesse même du but, a-t-il dit, favorisera le succès de l'émission.

Avec ce courage qui ne lui manque pas, M. Loucheur a traité le point délicat du paiement des indemnités : tant que le sinistré ne connaîtra pas exactement ce à quoi il a droit, il ne sera en aucune façon intéressé à l'économie. Le coefficient monte sans cesse et la capacité financière de la France a des limites. Un remède énergique s'impose : M. Loucheur le voit dans la conversation directe entre les présidents des Commissions cantonales et les sinistrés qui débattront contradictoirement le montant d'une indemnité forfaitaire. Mais pour payer le sinistré, il faut que l'Allemagne paie la France.

M. Loucheur a marqué avec force les origines de la campagne tendant à faire réduire les droits de notre pays. C'est contre cette tendance que nos représentants doivent lutter à Spa comme ils l'ont fait à San Remo et à Boulogne.

L'étendue de nos dommages ne peut être discutée et le traité de paix stipule que le contribuable allemand doit subir une charge au moins égale à celle du contribuable français.

Le discours de M. Loucheur aura surtout pour cette dernière partie, un vif retentissement.

* *

Il nous faut signaler aussi l'énergique intervention d'Inghels, sur les réformes profondes à apporter dans l'hygiène de nos régions et dans la transformation de nos malheureuses cités en ruines, et surtout l'admirable plaidoirie que Basly a fait entendre devant la Chambre, très attentive, en faveur des communes complètement dévastées.

Notre ami Basly prenant l'exemple de Lens, où son activité a fait des merveilles depuis un an, a montré le découragement des maires devant l'inertie administrative. A Lens, la municipalité a établi un plan d'aménagement et de reconstruction, comme le veut la loi, mais aucune subvention n'a pu encore être obtenue de l'Etat.

Il y a des dépenses importantes à faire pour exproprier, pour acheter du terrain. Est-ce que les villes ruinées peuvent accroître leurs misères afin de payer tout cela ?

D'une voix tremblante d'émotion, Basly a rappelé que s'il était depuis vingt ans maire de Lens, il démissionnerait plutôt que d'ajouter plus longtemps la charge pénible qui pèse sur ses épaules. A ses côtés, cinquante maires des cantons de Lens sont prêts à résilier leurs fonctions, si l'Etat ne leur vient pas en aide.

Une intervention comme celle de notre vaillant ami a fait beaucoup plus d'impression sur le ministre et sur la Chambre, que les plus longues harangues. Il a gagné la cause si importante qu'il a chaleureusement défendue, de tout son talent et de tout son cœur.

M. Ogier lui a promis qu'un décret paraîtra d'ici huit jours pour lui donner satisfaction.

Alex WILL.

La limite d'âge des Officiers Généraux

LE SENAT A MAINTENU LA LOI DE 1917

Paris, 7 juillet. — L'ordre du jour du Sénat appelait la discussion du projet de loi modifiant la limite d'âge des officiers généraux et colonels ainsi que des fonctionnaires militaires de grade correspondant.

Après discussion et un discours de M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, qui demanda au Sénat de s'en tenir à la loi de 1917. Le texte de la Chambre qui maintient la loi de 1917 fut adopté à mains levées.

Rappelons qu'elle établit les limites d'âge suivantes :

Colonels : 59 ans ; Général de brigade : 60 ans ; de division : 62 ans.

La séance fut ensuite levée et renvoyée à jeudi.

L'action de la C. G. T.

JOUHAUX DISCUTE AVEC LE JUGE

Paris, le 7 juillet. — Jouhaux a été de nouveau interrogé hier après-midi par M. Jousselin, juge d'instruction, sur l'action de la C. G. T., lors des grèves de mai dernier.

« Transformation sociale et guerre au capitalisme, tel est l'objectif que poursuivait la C. G. T. », lui a fait observer M. Jousselin.

Jouhaux a répondu qu'on ne poursuivait la C. G. T. que parce qu'elle devenait trop puissante, car le fer mai a toujours été depuis trente-cinq ans une manifestation ouvrière. Certaines propositions de loi attestent qu'on a voulu, à un moment, lui donner un caractère officiel. Le Gouvernement pouvait, mettre un terme au conflit en adoptant la constitution d'une commission où tous les éléments intéressés auraient été représentés. Il n'a pas voulu penser et a préféré nous poursuivre ».

Jouhaux sera interrogé à nouveau jeudi.

Les Pensions des Retraités des Chemins de Fer

:: Il faut les améliorer et les consolider à bref délai. :: ::

Au cours de la discussion de la loi du 25 mars 1920, qui accorde des majorations de pensions aux retraités de l'Etat, parmi lesquels les retraités des chemins de fer de l'Etat, il n'a pu être contesté la nécessité urgente d'améliorer également les pensions de toutes catégories des retraités des Compagnies de chemins de fer.

Il est bien évident, en effet, que ces vieux travailleurs, retraités aux taux d'avant-guerre, même avec l'indemnité précaire et révocable qui leur est accordée, vivent de bien mauvais jours par la crise que tous nous ressentons et qui rend la vie difficile, même pour ceux qui ont bénéficié de quelques augmentations dans leur rémunération.

Cependant, le gouvernement ne crut pas devoir accepter l'incorporation des retraités des Compagnies de chemins de fer, au bénéfice de la loi du 25 Mars dernier, et M. Lugol, premier rapporteur de ladite loi à la Chambre des Députés, qui abandonna ses fonctions à cause des insuffisances consenties par le gouvernement, a pu dire, avec raison, en cours de discussion :

« Il vous faudra envisager aussi ses répercussions inévitables pour les cheminots, dont parlait M. About, car les cheminots ont beau ne pas être inscrits dans votre texte, il y a la loi du 10 janvier 1919, qui leur a réservé le bénéfice des allocations alors existantes et de celles qui pourraient être votées dans l'avenir en faveur des retraités.

Trouverez-vous, dès lors le moyen de, refuser aux cheminots le bénéfice des avantages nouveaux, le moyen de refuser à leurs veuves le bénéfice de la loi nouvelle, alors que, dans l'article 3 que vous avez inscrit dans votre nouveau texte, vous proposez précisément de maintenir aux suppléments d'allocations donnés aux veuves le caractère temporaire de l'ancienne allocation ? Il n'en faudra pas plus pour mettre en jeu l'application de la loi du 10 janvier 1919.

Vous aviez un seul droit, c'est celui que j'indiquais il y a deux mois, au début de la discussion, quand j'ai dit au Gouvernement : Vous pouvez négocier avec les compagnies, leur demander, en raison des augmentations de tarifs que vous leur avez consenties, de prendre à leur charge cette allocation. C'est un moyen de négocier. Mais, si vous ne parvenez pas à obtenir d'elles ce sacrifice, ou si leur situation financière est telle qu'elles ne peuvent pas le supporter, je crains bien que ce fardeau ne retombe sur vos épaules. »

Que dit l'article 3 de la loi du 10 Janvier 1919, auquel fait allusion M. Lugol, ceci :

Art. 3. — Le Ministre des Travaux publics est autorisé à engager les dépenses nécessaires pour assurer au personnel des chemins de fer en activité et en retraite le payement d'indemnités exceptionnelles et complémentaires équivalentes, comme quotité et durée, à celles qui sont ou seront attribuées en vertu des lois des 30 avril et 19 novembre 1918 ou des lois qui pourront être ultérieurement votées aux agents civils et aux retraités de l'Etat.

Ces mesures feront l'objet d'arrêtés des Ministres des Finances et des Travaux publics et Transports.

Ce texte faisait un devoir au gouvernement de comprendre dans la loi du 25 Mars 1920 les retraités des Compagnies de chemins de fer, quitte à prévoir une disposition législative pour faire supporter, au moins pour partie, par les Compagnies et les caisses autonomes, qu'elles ont instituées et qu'elles administrent à leur façon, les charges financières qu'il pourrait en résulter.

La majorité de la Chambre ayant suivi le Gouvernement dans sa manière de voir, celui-ci ayant pris cependant l'engagement de réclamer des Compagnies de chemins de fer un projet de participation aux charges de majoration des pensions de leurs ouvriers ou employés, au cours de la récente discussion du budget des chemins de fer de l'Etat, le Ministre des Travaux publics, interrogé, fit connaître que la question était sur le point d'aboutir, qu'un projet de loi serait déposé dans la huitaine.

Des renseignements qui nous sont donnés, il résulte que ledit projet serait soumis à la signature du Ministre des Finances.

Il faut se hâter, le délai de huitaine annoncé par le Ministre des Travaux publics est passé.

La Fédération des retraités des chemins de fer, la Fédération des syndicats des cheminots réclament le vote de la loi majorant leurs pensions de retraites avant la séparation des Chambres : faisons moins de discours et passons des promesses à la réalisation. Sur ce point, ce sera simplement un acte de justice.

Charles GONIAUX,
Député du Nord.

Un décret relève les indemnités aux Conseillers Généraux

Paris, 7 juillet. — Un décret décide que l'indemnité de déplacement qui peut être accordée aux conseillers généraux et aux conseillers d'arrondissement, lorsque, pour se rendre aux réunions du Conseil général, de la Commission départementale et du Conseil d'arrondissement, ils sont obligés de se transporter dans leur département à plus de deux kilomètres de leur résidence, est portée de 15 à 20 centimes par kilomètre parcouru, tant au retour qu'à l'aller, à raison d'un voyage seulement par session.

L'indemnité de séjour qui peut leur être allouée pendant la durée des sessions du Conseil général, de la Commission départementale et du Conseil d'arrondissement susvisé, est élevée par journée ainsi qu'il suit :

A Paris, à 50 francs;

Dans les villes de 100.000 habitants et au-dessus, à 40 francs;

Dans les villes de 40.000 à 100.000 habitants, à 35 francs.

Dans les autres villes, à 25 francs.

LE BUDGET DES RÉGIONS LIBÉRÉES
devant la Chambre

LE MINISTRE A RÉPONDU AUX DEMANDES DE NOS REPRÉSENTANTS

La discussion des articles a provoqué d'intéressants débats

Paris, 7 juillet. — La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. LEFEBVRE DU PREY.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Régions Libérées.

M. OGIER, ministre des Régions Libérées, suit point à point le discours des divers orateurs, pour répondre aux desiderata qui sont présentés.

Satisfactions aux besoins matériels et moraux

Il promet d'abord complète satisfaction à M. Daniel Vincent au sujet des besoins matériels des régions libérées, notamment pour la construction à bon marché. En ce qui touche la propagande morale, le meilleur est fait pour les enfants ; aussi organise-t-on un échange des enfants des écoles de l'intérieur et ceux des régions libérées. Ces voyages scolaires créent la solidarité de l'intérieur et des régions libérées.

M. TARDIEU. — Je vous approuve pleinement.

M. OGIER. — Un effort de solidarité a été fait entre les élèves français et américains, grâce à la Croix-Rouge américaine, qui s'est mise en relations avec nos œuvres scolaires. Nous préparons un travail d'ensemble et, pour le deuxième semestre, nous disposerons d'un crédit de 980.000 francs pour des colonies de vacances et des terrains de jeux. Je suis certain que la Chambre sera heureuse de connaître cette œuvre de nos amis américains.

Pour les fonctionnaires, les agriculteurs et les commerçants

M. OGIER traite rapidement la question des fonctionnaires et des indemnités qui leur seront données.

Comme il parle des efforts faits pour donner satisfaction aux agriculteurs, plusieurs députés des régions libérées l'interrompent à la fois pour lui signaler que les chevaux, le bétail et les récoltes sont souvent laissées en plein air, sans abris.

M. Narcisse BOULANGER. — Le bétail abîme les champs.

M. de WARREN. — Il serait plus simple de donner aux agriculteurs les hangers de l'armée qui ne servent plus.

Le ministre promet de résoudre cette question des prix des animaux et des récoltes. Il promet à M. René Lefebvre de saisir la Chambre, dès la rentrée, d'un projet de loi pour les fonds de commerce des régions libérées.

Le mobilier des sinistrés

Répondant à M. ESCOFFIER, le ministre déclare que le sinistré est autorisé à choisir les meubles qui lui sont offerts. Il n'est pas obligé d'aller au magasin d'Etat. Il peut s'adresser à des magasins privés. C'est pour aider le sinistré que l'Etat met à sa disposition des mobiliers.

RINGUIER. — C'est une excellente chose, mais il faudrait, comme à Laon, un magasin où le sinistré, avant de faire ses achats chez les commerçants, peut se faire une idée des prix des choses.

Répondant à M. Wetterlé, le ministre fait observer que ce n'est que lorsque le Parlement aura voté la loi rapportée par M. Faget qu'il pourra disposer des mobiliers allemands séquestrés.

Faits divers

M. PASQUAL. — Le ministre a promis de récompenser et d'indemniser les victimes civiles de la guerre, emmenées en otage.

M. OGIER entre dans de nombreux détails sur la manière dont les droits de propriétaires seront sauvegardés pour la restitution du bétail enlevé par les Allemands.

M. de WARREN se plaint du mauvais fonctionnement des commissions cantonales pour les bestiaux livrés par les Allemands.

M. OGIER dit que leurs travaux ont été interrompus à cause de la recrudescence de la fièvre aphteuse en Allemagne.

M. de WARREN. — Les chevaux n'ont pas la fièvre aphteuse.

Plusieurs députés voudraient encore interrompre le ministre pour lui soumettre des faits divers, mais le président s'y oppose, ce qui ne va pas sans provoquer la mauvaise humeur des interrupteurs.

Reconstitution et réparations

Poursuivant alors son discours, le ministre indique quelle a été l'activité du service des travaux dans les régions libérées. Le service est réduit d'ailleurs au strict minimum, ainsi qu'il a été promis.

M. OGIER fournit des statistiques sur les maisons relevées, les baraquements construits, les terres mises en culture, dont le total atteint des chiffres considérables. Le ministre donne ensuite des renseignements sur l'effort de son administration pour hâter la délivrance des titres définitifs de paiement et hâter aussi le travail des commissions cantonales, mises sous son autorité directe.

M. LOUCHEUR. — Une légende s'est créée d'après laquelle il aurait été possible d'exiger de l'Allemagne 10 ou 15 milliards immédiatement. Nous y avons pensé comme vous. Mais il n'y avait rien, et là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. Vous auriez eu des marks de papier dont vous auriez pu tapisser cette salle. Au lieu de cela, nous avons prévu toutes les reprises possibles sur l'Allemagne. S'il y avait eu des biens, nous aurions été les premiers à les prendre.

DEGUISE regrette que le président du Conseil ne soit pas là. C'est lui qui devrait, en collaboration avec le ministre des Régions Libérées, exiger que les besoins de nos malheureuses populations des régions libérées reçoivent satisfaction en priorité et doivent avoir le pas sur toutes les autres questions qui intéressent les autres ministères.

M. LOUCHEUR, reprenant la parole :

« L'organisme du Crédit National fonctionne et le Gouvernement doit faire l'effort pour adopter une politique d'emprunt à l'étranger. Ne croyez-vous pas qu'un emprunt en Amérique au nom de la ville de Reims, un emprunt fait en Angleterre au nom de la ville d'Arras n'aurait pas un grand succès ?

» Les Anglais et les Américains mettraient leur point d'honneur à les faire réussir. »

M. LOUCHEUR demande au Gouvernement d'appliquer intégralement la loi des réparations aux victimes civiles de la guerre, comme il l'a annoncé mardi. « Les nouvelles modalités de paiement seront insérées dans la loi des finances. On a commis une erreur en faisant dépendre les commissions cantonales du ministre de la Justice. Il faut réparer cette erreur. Mais en attendant, pour hâter le travail des commissions cantonales, il faut que M. Leredu, secrétaire d'Etat aux Régions Libérées, soit également sous-secrétaire d'Etat à la Justice. Pour ce qui concerne les commissions, M. Ogier a annoncé que le Gouvernement avait déposé un projet mettant les commissions cantonales sous son autorité directe. »

M. LOUCHEUR. — Il faut renforcer votre administration, dont le budget atteint quinze milliards.

» La France ne demande qu'une chose : ouvrir tout grand son livre de ses dégâts. Que tout le monde y vienne voir : 125 à 130 milliards constituent un minimum pour remettre notre pays en état. Nous demandons que la commission des réparations mette au grand jour la cause de la France. Ceux qui ont parcouru nos régions dévastées sont revenus convaincus. Des chiffres exacts sont inscrits dans le Traité, et le Traité, en tout cas, prévoit qu'en aucun cas la part du contribuable français ne doit être supérieure à celle du contribuable allemand. Personne saurait-il tolérer pareille injustice ? »

La discussion générale est close. La suite du débat est renvoyée à l'après-midi.

On discute les chapitres

Pour améliorer les organismes administratifs

Paris, 7 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Régions Libérées.

M. FOURNIER-SARLOVEZE, parlant sur le chapitre 1er, se plaint de la mauvaise organisation de l'Administration Centrale et du manque de liaison entre les divers ministères : intérieur, travaux publics, régions libérées, justice, etc... qui ont à connaître des intérêts des régions libérées.

« Entre ces Ministères, il y a un mur. Nous ne voulons connaître qu'un Ministère, celui des Régions Libérées ».

M. FOURNIER-SARLOVEZE proteste contre la mauvaise volonté des services des stocks. J'ai, dit-il, demandé des draps et du linge pour nos fermiers et l'on a envoyé du chocolat.

Le député de l'Oise demande au Ministre des Régions Libérées de s'enfermer moins dans son ministère, de confier à ses collaborateurs les paperasseries et de venir lui-même plus souvent se rendre compte sur place des besoins des régions libérées.

M. FERRETTE parle dans le même sens. Puis il constate que le département du Nord lui paraît favorisé, sans doute, dit-il, à cause de l'influence de M. Loucheur.

M. LOUCHEUR. — « Ce n'est malheureusement que parce que le département du Nord a le plus souffert. Il a eu 143.000 immeubles sinistrés, alors que dans la Meuse on en a eu 33.000 et dans la Meurthe-et-Moselle, 24.500. Je reconnais cependant qu'il y a lieu de procéder à une juste répartition des avances ».

M. FERRETTE. — Je demande au Ministre des régions libérées d'épurer son personnel, notamment le service féminin.

Le commandant de LESSEUX et M. BOSQUETTE échangent des observations avec M. INGOL, rapporteur et M. OGIER, sur les améliorations possibles des organismes administratifs.

Les six premiers chapitres sont adoptés.

Deguise obtient 500.000 francs pour la propagande

DEGUISE propose d'ajouter un chapitre ainsi libellé : « Propagande à l'étranger, 500.000 fr. ».

« Divers ministères, dit-il, ont des crédits spéciaux pour la propagande française à l'étranger. Le ministère des régions libérées n'a aucun article pour cet objet. Cependant qui peut nier l'importance de la diffusion des brochures, tracts, films cinématographiques, véritables documents, éloquentes leçons de choses. Tout cela montrera aux étrangers et notamment à nos alliés d'Amérique, à côté de ce qui a été fait, l'œuvre immense de reconstruction à accomplir et déterminera un nouvel élan de généreuse solidarité envers la France meurtrie ».

M. LOUCHEUR, rapporteur général, et M. BROUSSE, sous-secrétaire d'Etat, demandent à DEGUISE de retirer son amendement, étant entendu que sur les 20 millions de propagande générale 500.000 francs seront mis à la disposition des régions libérées.

M. BROUSSE. — C'est une œuvre absolument nécessaire. Rien ai constaté les effets excellents dans les pays catalans.

M. FOURNIER-SARLOVEZE. — La Chambre sera unanime à remercier également les personnalités anglaises et américaines qui ont fait pleuvoir sur nos concitoyens des régions libérées une manne de bienfaits.

DEGUISE prend acte des déclarations de la commission et du gouvernement et retire son amendement.

Inghels et Basly parlent au nom de l'hygiène

Parlant sur le chapitre 12, INGHELS fait un tableau pénible de certaines localités où les eaux sont polluées, où les rats pullulent, où des cadavres sont encore à fleur de terre, où les baraquements laissent passer la pluie et le vent, où les fosses infectées répandent des odeurs épouvantables.

INGHELS. — Il faudrait que, tous, vous ayez pu visiter nos régions. Il n'est pas possible de parler des régions sinistrées si on ne les a pas vues. Je vous demande d'aller les voir. Votre sous-commission de l'hygiène a fait des constatations dont l'administration a tenu compte, mais elle n'a pas pu se rendre partout. Il reste des villages du Nord qui sont dans un état lamentable. A Lille, sur 33.000 immeubles, plus de 2.500 ont été détruits et la population dépasse déjà 200.000 personnes. Le tassement de ces immeubles se fait de telle sorte qu'il y a le plus grand danger pour l'hygiène de la ville.

« Les villes sinistrées demandent sans pouvoir l'obtenir un concours financier précis de l'Etat pour la réalisation des plans d'extension, d'alignement, de nivellement, de voies publiques », ajoute INGHELS.

M. OGIER. — J'insisterai demain auprès du Sénat pour faire voter le projet sur les alignements.

M. INGOL, rapporteur. — Le chapitre en discussion comporte une dépense de dix millions pour les adductions d'eau et les égouts. Les observations de M. Inghels portent non pas sur le chapitre, mais sur l'ensemble des crédits.

BASLY, parlant de la place, s'associe aux observations d'INGHELS. « Si de nouveaux plans ne peuvent pas être approuvés, dit-il, que du moins on permette l'application de ceux qui existent, pour permettre aux sinistrés de reconstruire. Voilà 20 ans que je suis maire de Lens. J'ai contracté des emprunts pour embellir et assainir la ville. J'ai huit cent mille francs à payer. Vous ne nous donnez pas les crédits, les avances dont nous avons besoin et la dette s'accroît. La charge des municipalités pour lesquelles vous ne faites rien devient écrasante ». (Applaudissements).

M. FOURNIER-SARLOVEZE, qui est maire de Compiègne, confirme les doléances de Basly. Ce serait l'intérêt de l'Etat de donner aux municipalités les moyens de racheter les immeubles qui figurent sur les plans d'alignement. L'Etat et les communes y trouveraient leur bénéfice, parce que les propriétaires deviennent chaque jour plus exigeants.

M. OGIER. — Le décret des barèmes des subventions aux municipalités paraîtra dans huit jours.

GONIAUX demande qu'on précise la situation des petits propriétaires.

Le chapitre 12 est adopté.

Merci à la France

Parlant sur le chapitre 13, réparations des dommages résultant des faits de guerre) à propos duquel le ministre des finances a déclaré, hier qu'il acceptait son amendement portant à 12 milliards le crédit de ce chapitre qui était primitivement de 9 milliards et demi, M. Louis MARIN remercie avec émotion les 500 députés qui avaient signé son amendement.

M. Louis MARIN. — « Je remercie particulièrement les collègues d'Alsace-Lorraine, ceux des colonies dont les subventions aux pays dévastés ont dépassé toutes les autres. Nous avons ainsi — parce que je suis sûr qu'aucun de nos collègues n'aurait refusé une signature si on la lui avait demandée — constaté que le Chambre s'est rendu compte qu'elle était d'accord avec l'opinion et la confiance françaises (Applaudissements).

« Nous remercions la France toute entière. Les professions de foi de tous les candidats aux dernières élections, celles des élus comme celle des battus, contiennent le même article sur la nécessité de la reconstitution rapide des régions dévastées.

« La Chambre a ainsi manifesté qu'elle était la gardienne de la loi votée par la précédente Chambre dans des conditions si difficiles, en proclamant que ceux qui ont servi de boucliers à la patrie ont droit à la réparation des dommages qu'ils ont subis (Applaudissements).

« L'unanimité qui a fait la force de la France pendant la guerre s'affirme encore pour le relèvement de nos ruines. La Chambre s'honore par cette unanimité (Applaudissements).

M. LOUCHEUR. — La commission des finances s'associe aux éloquentes paroles de M. Louis Marin.

M. Raoul PERET. — La Chambre toute entière s'y associe.

M. LEREDU. — Nous, secrétaire d'Etat aux régions libérées, associons également le gouvernement aux paroles de M. Louis Marin (Applaudissements).

Avances alimentaires aux sinistrés

M. ACCAMBRAY retire un amendement, le Ministre lui promettant satisfaction au sujet des avances alimentaires renouvelables, accordées aux sinistrés âgés, impotents, et en général à ceux d'entre eux qui se trouvent dans les conditions pour recevoir l'allocation des réfugiés ou les secours temporaires, avances fixées à 5 % par an du montant approximatif du dommage.

Pour les mines

M. DELESALLE, député du Nord, expose les besoins des industriels de son département :

« Si les mines du Nord obtenaient rapidement le matériel, le ciment, les câbles, les machines commandées, dans les deux ans, elles auraient repris toute leur activité d'avant-guerre. Les mines du Pas-de-Calais ont subi des dommages plus graves. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour les remettre rapidement en état ».

M. DELESALLE. — « Nous ne sommes pas les défaitistes de la reconstitution. Dès que nous aurons du charbon et les matières premières, nous nous remettrons au travail avec l'énergie que nous avons toujours montrée ».

M. LOUCHEUR. — « La commission des finances s'associe avec énergie aux observations de M. DELESALLE. Il faut mettre fin à l'absurdité qui consiste à refuser à nos industriels, à nos sociétés minières, d'acheter à l'étranger les machines dont ils ont besoin, alors que par suite du défaut de ces machines, nous devons acheter des centaines de millions de charbon à l'étranger. Dresser enfin le programme d'achats à l'étranger dont nos industriels ont besoin pour la mise en train de leurs usines, c'est l'intérêt de la nation ».

Un régime d'avances

MM. FOURNIER-SARLOVEZE, DES ROTOURS, DE WARREN et BASLY engagent une nouvelle et longue controverse avec le Ministre et le Rapporteur général au sujet des conditions de paiement et de la délivrance des titres.

Le Ministre déclare notamment qu'un régime spécial d'avances est prévu pour donner aux Compagnies les moyens de construire très largement des maisons pour leurs ouvriers.

M. VERLOT demande au Ministre d'insister auprès du Sénat pour qu'il vote le projet que la Chambre a adopté sur les Sociétés coopératives de reconstruction.

M. VERLOT. — Nous ne pouvons pas accepter le projet tel que la commission du Sénat voudrait le faire voter. Il faut des garanties concernant le paiement des travaux à exécuter. Il faut que le Sénat rétablisse le premier paragraphe de l'article 9 de notre projet sur les avances.

MM. DES ROTOURS et MACAREZ insistent encore pour que les créanciers de l'Etat reçoivent l'argent qu'ils attendent pour la reconstruction.

Le chapitre 13 est adopté.

DEGUISE propose un chapitre 50 bis ouvrant un crédit pour le remboursement des avances faites par des habitants pour le remboursement des marks à 1 fr. 25 et pour le remboursement des fonds de retraites ouvrières indûment retenus.

M. LOUCHEUR, rapporteur général, fait observer que toutes ces questions seront réglées sur d'autres articles, les droits des habitants des régions libérées n'étant pas contestés.

DEGUISE retire son amendement. Le chapitre 14 est réservé. Les chapitres 15 et 16 sont adoptés.

Les crédits des commissions cantonales

M. DESJARDINS demande au chapitre 17 (frais d'évaluations administratives des dommages de guerre 20 millions) le rétablissement d'un crédit de 5 millions demandés par le Gouvernement pour le fonctionnement des commissions cantonales. M. Desjardins prend la chaleureuse défense des membres des commissions cantonales qui ont une tâche extrêmement ingrate à remplir dans des conditions difficiles. Il reproche au ministre de n'avoir sorti son nouveau projet devant accélérer le travail des commissions cantonales qu'il y a quelques heures en réponse à Escoffier. Ce projet paraît devoir constituer un programme, mais il semble devoir être amendé considérablement pour répondre au desiderata des sinistrés.

M. DESJARDINS insiste pour le maintien du crédit afin de donner aux commissions le matériel qui leur est indispensable.

M. INGOL, rapporteur. — La commission des finances connaît toute l'importance du rôle des commissions cantonales. Elle ne leur marchandera aucun moyen. Si la commission a réduit à cinq millions c'est parce que le gouvernement a reconnu que ce crédit était sans objet.

M. OGIER confirme la déclaration du rapporteur.

M. DESJARDINS retire son amendement, mais il en reprend un autre au chapitre 18 (frais d'administration des commissions cantonales, personnel, 36 millions). Il veut le rétablissement d'un crédit de 4 millions 500.000 fr.

M. LOUCHEUR lui demande de retirer encore cet amendement, la commission ayant accepté un autre au chapitre 19 (frais d'administration des commissions cantonales, matériel, 5 millions 500.000 francs).

Le crédit de ce chapitre est relevé de 500.000 francs.

M. DESJARDINS obtient une satisfaction analogue au chapitre 20 (constatation et évaluation de dommages de guerre, 8 millions). La commission augmente en effet le crédit de deux millions 500.000 francs.

Les chapitres 20 à 24 sont adoptés. Le crédit du dernier chapitre (réfection du cadastre) est relevé de 500.000 francs à la demande du ministre.

La suite du débat est renvoyée à demain.

NOUVELLES ÉTONNANTES

Nous allons avoir du pain meilleur et...

Une nouvelle qui sera accueillie par la généralité de nos lecteurs avec un immense soupir de soulagement, nous parvient. Elle nous est donnée par les services compétents de la préfecture du Nord. Enfin !... nous allons, paraît-il, avoir sou peu, de meilleur pain. Il vient d'arriver, en effet, à destination de notre région, deux très forts arrivages de blé et de seigle, à Dunkerque, d'une part, à Anvers de l'autre.

Ces envois, — nécessaires, indispensables même, — il faut le dire parce que c'est la stricte vérité, vont permettre d'améliorer rapidement la qualité du pain. D'ici une quinzaine, paraît-il, nous avons chance d'avoir enfin une nourriture présentable. Il est d'ailleurs grandement temps, car, ainsi que l'a fait remarquer le professeur Surmont, parlant au nom du corps médical de Lille, dans une lettre adressée à la préfecture, les maladies engendrées par la mauvaise qualité du pain commencent à prendre un développement on ne peut plus inquiétant dans notre région.

...le charbon va nous coûter moins cher

Une réunion de l'Office Départemental du charbon a eu lieu hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Grimpret. Etaient présents : MM. Hentgès, Demolon, Guilbaut, Debève, Le Glay, Creton, adjoint au maire; les présidents des divers groupements charbonniers d'arrondissements, et les représentants de Douai, Valenciennes, Cambrai, Hazebrouck, Avesnes, Tourcoing, Roubaix, etc...

Un prix de péréquation a été fixé pour tout le département. Le prix du charbon sera baissé dans de notables proportions. Cela tient à ce que nous recevons moins de charbon anglais, et que d'ailleurs, ce charbon nous revient moins cher par suite de l'élévation de notre change à l'étranger.

Il résulte de tout ceci, que nous pouvons commencer à espérer un hiver moins rude que ce dernier, au point de vue fourniture du charbon. Espérons que cette situation ira encore s'améliorant.

POUR LES FAMILLES DES OTAGES MORTS EN CAPTIVITE

M. Emile Ferré, rédacteur en chef de l'« Echo du Nord », secrétaire général des Otages de représaille en Lithuanie, a adressé à MM. Loucheur et Pasqual, un télégramme de remerciements pour leur intervention de mardi à la tribune de la Chambre

M. Ferré signale aux deux parlementaires du Nord que les familles de ceux qui sont morts en captivité, dans les plus tragiques circonstances, n'ont pas encore reçu le moindre secours, et que le gouvernement ne s'est pas préoccupé de leur sort.

Parmi les réparations dues aux otages, il n'en est pas de plus sacrée que celle qui consiste à pensionner les familles des morts. Ceux-là aussi sont tombés au champ d'honneur !

Un général blessé à mort

Paris, 7 juillet. — Le général Thurau, commandant de l'Ecole de cavalerie de Saumur, désarçonné par son cheval, a eu une fracture à la base du crâne.

On va décorer les Otages

M. Loucheur, il ne faut pas confondre

"Sac à viande"...

avec "Sac à terre"

M. Loucheur vient de demander à la Chambre une distinction pour les otages. L'ancien ministre a parfaitement raison de vouloir honorer les Français des pays occupés qui furent brutalement arrachés à leur foyer — en dépit de leur âge — et qui souffrirent et même moururent en exil pour la France.

Mais il faudrait tout de même, si on ne veut pas aboutir à la plus monstrueuse des iniquités, faire entre tous ceux qui furent expatriés par les Boches une distinction fondamentale.

Chaque fois que les Boches voulaient punir les Communes qui résistaient à leurs prétentions pour le versement des contributions de guerre, chaque fois qu'ils inventaient un grief nouveau contre la France, ils prélevaient dans la population un certain nombre d'otages qui devaient souffrir individuellement — loin de leur pays — les souffrances que les Boches ne pouvaient pas infliger à la collectivité.

Pour tous ceux-là qui supportèrent les pires épreuves et qui souvent en moururent, comme le regretté professeur Buisine et tant d'autres, — la distinction honorifique est de droit. Elle n'a même que trop tardé.

Mais pour les autres, qui furent complices des Allemands, qui s'enrichirent dans l'assistance qu'ils leur prêtèrent contre la France et qui ne commencèrent à résister aux Boches que lorsqu'ils craignirent les justes représailles de leur propre patrie c'est le Tribunal qu'on doit leur offrir.

Quand les sbires de la « Militar Polizei » venaient chercher les otages — les vrais — c'étaient un lambeau de la France qu'ils arrachaient.

Quand ils vinrent cueillir les autres — les fabricants de sacs, serviteurs de l'ennemi — ce n'était plus des otages qu'ils prenaient, c'était d'anciens complices qui, par peur, les trahissaient comme ils avaient trahi leur propre pays.

Ce serait une douloureuse dérision, M. Loucheur, si cette lamentable affaire des fabricants de sacs devait se terminer par une tournée générale de décorations.

Vous qui êtes l'initiateur de la proposition d'honorer les otages, vous avez le devoir de spécifier qu'il y a otages et otages et de veiller à ce que la croix ne sègrave pas sur des poitrines indignes.

Il y a au Parlement — quoi qu'on en ait dit — un certain nombre d'anciens poilus qui ne voudront pas qu'on confonde les martyrs des « sacs à viande » avec les profiteurs des « sacs à terre ».